

Dîner-débat du 29 juin 2011

« Faut-il refonder la politique d'emploi des jeunes ? »

L'objectif du dîner-débat est de confronter le point de vue des confédérations syndicales aux constats et propositions du cahier Lasaire n°40 « Les jeunes et l'emploi », rédigé par Gabriel Mignot.

Sont intervenus : Joël Maurice introduit le débat et présente le Cahier Lasaire de Gabriel Mignot, Laurent Berger pour la CFDT, Sabine Génisson pour la CGT, Stéphane Lardy pour FO, Michel Coquillion pour la CFTC et Dominique Corona pour l'UNSA. Jacques Freyssinet, du Groupe de travail Lasaire Eco, auteur du cahier n° 43 « *un intense renouveau de la négociation interprofessionnelle en France* », conclut.

Joël Le Coq, Président du débat, a retracé, le contexte du débat, le problème aigu rencontré par les jeunes pour leur accession à l'emploi aggravé par la crise et qui fait l'objet de négociations interprofessionnelles toujours en cours. Cependant, Gabriel Mignot, qui est malheureusement excusé et remplacé par Joël Maurice, responsable de Lasaire Eco, a situé son étude dans la durée en étudiant la situation dans les 30 dernières années. Il ne s'agit donc pas pour Lasaire de se substituer aux négociations en cours mais de réfléchir aux évolutions à long terme et aux solutions pour sortir de la situation actuelle.

Anne-Marie Grozelier, Secrétaire Générale de Lasaire, excuse Pierre Héritier, fondateur de Lasaire empêché de participer à ce débat qui lui tenait à cœur pour raison de santé.

Joël Maurice remercie tout d'abord tous les participants, particulièrement ceux qui appartiennent aux Organisations Syndicales et y exercent d'importantes responsabilités. Il transmet également les excuses de Gabriel Mignot, auteur et signataire du cahier Lasaire « Les jeunes et l'Emploi », qui ne peut pas être présent. Il rappelle que Gabriel Mignot s'est beaucoup investi, avec toutes les qualités qu'on lui connaît, sa haute compétence, sa très grande expérience, sa passion pour la chose publique. Gabriel Mignot émet le souhait de prolonger le débat sur les jeunes afin de placer « l'emploi des jeunes » au cœur de la négociation sociale et au cœur des grands choix politiques que les Français vont avoir à faire.

Joël Maurice conclut en interrogeant les responsables syndicaux sur leurs positions sur 4 thèmes ou défis majeurs :

- Le défi conjoncturel : comment éviter que l'emploi des jeunes soit la première variable d'ajustement des entreprises face aux problèmes économiques ?
- Le défi structurel : comment améliorer l'adéquation entre la formation et l'emploi ?
- Comment organiser un cadre statutaire permettant de sécuriser les parcours professionnels des jeunes ?
- Comment prendre en compte la dimension territoriale ?

Pour Laurent Berger il n'y a pas une seule solution. Il y a au contraire une multitude de pistes pour améliorer l'accès à l'emploi. Il faut aussi pointer les responsabilités sans oublier celles des salariés et des syndicats. La précarité des jeunes peut aussi participer d'un bizutage social.

Il faut donc partir des besoins des publics en commençant par ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Les accords signés, sont d'abord une réponse à un problème concret. Il faut viser à un accompagnement renforcé, pas seulement pour les décrocheurs, favoriser l'alternance comme une deuxième chance, limiter la précarité en favorisant des contrats courts plus contraignants et surtout combattre le contrat unique qui refait surface, et qui constitue plus une généralisation de la précarité des salariés, qu'une facilitation de l'accès à l'emploi des jeunes.

Sabine Génisson s'interroge sur le fait de réserver un traitement particulier aux jeunes, alors que le problème c'est le plein emploi pour tous par la sortie de crise. Mais il est vrai qu'il peut porter la voix des jeunes qui ressentent durement l'injustice sociale : Etre sans diplôme conduit à la précarité et au chômage, et les diplômés sont considérés comme sur-qualifiés. Toute démarche vers les jeunes doit prendre en compte la sphère européenne parce que toute la jeunesse en Europe est confrontée à des problèmes similaires générant des situations dramatiques et explosives. Pourtant les jeunes sont l'avenir de la société, ils n'ont pas besoin d'assistance mais d'investissement.

La politique pour l'emploi des jeunes a une dimension concrète, mais il faut évaluer les dispositifs pour retenir les plus efficaces. Il faut un ciblage prioritaire sur les décrocheurs, les jeunes femmes, les jeunes des zones urbaines sensibles. La prise en charge des frais d'hébergement et de transport dans les stages est nécessaire. Pour favoriser l'autonomie des jeunes et la solidarité intergénérationnelle Sabine met en avant le tutorat, et le contrat de professionnalisation intergénérationnel (apprentissage favorisé par des seniors dont on a aménagé la fin de carrière). Les entreprises pourraient être incitées à favoriser ce type de dispositif par un taux différencié d'impôt sur les sociétés. Mais les exonérations fiscales ne suffisent pas. Il faut aussi prendre en compte les éléments périphériques qui pénalisent les jeunes dans leur accès à l'emploi : logement, restauration, santé. Il faut aller vers une allocation. Sabine préconise un nouveau statut du salarié, instaurant la transférabilité des droits. Il faut que l'Etat prenne sa part en ouvrant davantage les concours. D'autre part les jeunes doivent trouver mieux leur place dans les syndicats, ce qui nécessite notamment d'utiliser des moyens de communication plus modernes (tels que les réseaux sociaux)

Stéphane Lardy souligne l'importance de la politique macroéconomique. 2 millions d'emplois ont été créés en France entre 1997 et 2001. Les mesures comme les emplois jeunes et les 35 heures n'y sont pas étrangères. Il ne faut pas non plus négliger les questions fiscales et culturelles (pour le patronat le jeune est un risque).

Stéphane est lui aussi opposé au contrat unique qui signifierait la fin de la cause réelle et sérieuse. Il est favorable aux contrats aidés, à condition de renforcer le volet formation qui est le maillon faible ; l'alternance est intéressante pour l'intégration mais l'apprentissage n'a pas une image valorisante, il est préférable de développer des formations diplômantes. L'accompagnement devrait être personnalisé avec mise en place d'un livret d'accueil, le tutorat devrait être obligatoire pour les contrats de professionnalisation, une allocation de solidarité intergénérationnelle devrait à la fois rendre la fonction de tuteur attractive et inciter

les entreprises à embaucher des jeunes ; les jeunes devraient recevoir une allocation pour leur permettre de faire face aux dépenses d'hébergement et de transport...Mais il faut en outre une grande politique de construction de logements pour les jeunes (et pas leurs proposer des « conteneurs »). Certaines entreprises ont compris que ces divers éléments d'accueil, de tutorat et de condition de vie des jeunes sont favorables à une « fidélisation » et que « la stabilité de l'emploi est un atout ».

Stéphane Lardy souligne l'importance de la politique macroéconomique. 2 millions d'emplois ont été créés en France entre 1997 et 2001. Les mesures comme emplois jeunes, 35 Heures n'y sont pas étrangères. Il ne faut pas non plus négliger les questions fiscales et culturelles (pour le patronat le jeune est un risque).

Stéphane est lui aussi opposé au contrat unique qui signifierait la fin de la cause réelle et sérieuse. Il est favorable aux contrats aidés, à l'alternance y compris pour les diplômés et à rendre le tutorat obligatoire pour les contrats de professionnalisation.

Il propose un accompagnement personnalisé grâce au livret d'accueil , une allocation de solidarité intergénérationnelle, une allocation jeunes salariés, l'engagement du jeune par le dédit formation ; la stabilité dans l'emploi est un atout pour l'avenir.

Michel Coquillion : le problème c'est le manque d'emploi contre lequel il faut engager une politique de ré-industrialisation. Mais nous devons améliorer l'adéquation entre formation et emploi et combattre la précarité qui serait renforcée par le contrat unique.

Les solutions passent par une évaluation des politiques pour l'emploi et réorienter les aides. Pour cela il est indispensable d'avoir une meilleure connaissance des besoins en emploi.

Il faut augmenter les moyens pour un accompagnement renforcé et favoriser l'alternance vers les métiers demandeurs d'emplois.

Dominique Corona : Le chômage des jeunes était déjà plus important dans les années 1970 que le chômage général : 11, 3% pour 5,5 % pour l'ensemble des salariés, 20 % contre 9, % aujourd'hui. Méfions-nous d'une opposition entre jeunes et salariés en place. (propos des indignés : nous ne voulons pas payer votre dette).

Il faut se battre pour l'emploi au niveau global par les emplois aidés et la formation, mais aussi au niveau de l'entreprise, la GPEC peut nous y aider.

Le syndicalisme a des difficultés pour syndiquer les jeunes, la loi sur la représentativité peut nous aider.

Débat Général :

CGT : Ne faut-il pas changer de paradigme face aux politiques libérales qui détruisent l'emploi ?

L'axe prioritaire c'est en direction des jeunes sans qualification. Il souligne également que le monde du travail se méfie des jeunes.

L'action macroéconomique et l'accompagnement des jeunes vers l'emploi ne sont pas antinomiques.

(FCE CFDT) cite l'accord de branche Chimie pour l'embauche en alternance et la campagne de recrutement d'EDF .

CGT-Transports : Les jeunes sont un laboratoire pour le patronat. Les Jeunes qui ont fait des études sont considérés comme un problème.

Conclusions de Jacques Freyssinet

3 points saillants.

1. Sur la politique Macroéconomique on ne peut plus opposer la politique de relance par la demande et la politique de l'offre : il faut une politique du marché du travail qui anticipe les besoins de recrutement pour les périodes de crise.
2. Il n'y a pas de désaccord sur le diagnostic, mais il faut constater que l'accord signé est à coût constant. Ce fait même est une caractéristique du rapport de force actuel.
3. Le débat pose un certain nombre de questions structurelles :
 - La question du revenu des jeunes est perçue différemment selon les organisations
 - La question de la solidarité intergénérationnelle
 - L'adaptation de la formation et son accompagnement social
 - Une définition plus fractionnée du concept de « jeune ». La tranche 15-25 ans est trop vaste.
 - Les jeunes sans emploi proche de 15 ans sont des exclus du système scolaire, ceux proches de 25 ans sont préoccupés par l'accès à l'emploi.